

Règlement de l'action « **Gagnez votre station météo avec REVUS** »

Pour participer il vous suffit de nous renvoyer **avant le 30 septembre 2010**, les coupons à découper dans le livret au dos des bidons de **REVUS**, ainsi que le **formulaire de participation dûment complété** à l'adresse : **Syngenta Crop Protection NV, boîte postale 30, 2920 Kalmthout**.

Pour tout achat de 20 L de **REVUS** (4x5 L ou 2x10 L) vous recevrez un accès à notre système météo via notre extranet (www.syngenta.be/extranet). Chaque tranche d'achat de 20 L vous permet également de participer au grand concours « **Gagnez votre station météo avec REVUS** », en répondant à la question subsidiaire (sur le formulaire de participation).

Exemple :

- j'ai acheté **20 L de REVUS** en 2010 : je reçois un accès au système météo et j'ai une chance de participer au grand concours « **Gagnez votre station météo avec REVUS** » en répondant à la question ;
- j'ai acheté **40 L de REVUS** en 2010 : je reçois un accès au système météo, et j'ai deux chances de participer au grand concours « **Gagnez votre station météo avec REVUS** » (deux réponses à la question).

Les gagnants des stations météo seront déterminés sur base de leur(s) réponse(s) à la question subsidiaire. Si le nombre de réponses ne correspond pas aux preuves d'achat, nous prendrons en compte la/les première(s) réponse(s) donnée(s) dans l'ordre défini sur le formulaire de participation. Les deux participants présentant les réponses les plus proches remporteront une station météo qui sera installée sur leurs exploitations respectives⁽¹⁾. La consultation des données de la station se fait uniquement via une interface Internet. En cas d'ex-æquo, les gagnants seront départagés sur base de la date de réception de leur courrier (le cachet de la poste faisant foi).

L'action « **Gagnez votre station météo avec REVUS** » est réservée à toute personne physique de plus de 18 ans, dûment enregistrée comme agriculteur en Belgique (le numéro de TVA faisant foi) au moment de l'action. L'action concerne uniquement les achats de **REVUS** réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2010 et se déroule jusqu'au 30 septembre 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Les données personnelles collectées dans les formulaires de participation à l'action « **Gagnez votre station météo avec REVUS** » sont traitées par Syngenta Crop Protection NV (Rue de Tyberchamps 37, B-7180 Seneffe) en vue de gérer l'action. Syngenta Crop Protection NV traitera également les coordonnées des participants (nom, prénom, adresse) afin de communiquer des informations sur ses produits et leurs utilisations. Ces données personnelles peuvent le cas échéant être communiquées à d'autres sociétés du groupe Syngenta pour les mêmes finalités. Les participants ont le droit d'accéder aux données les concernant et d'en obtenir la correction ou la suppression, le cas échéant. Ils ont le droit de s'opposer à leur traitement à des fins de marketing direct à tout moment, gratuitement et sans devoir fournir de justification quelconque. Ces droits peuvent être exercés en envoyant un e-mail à info@syngenta.be, en envoyant une demande écrite et signée à Syngenta Crop Protection NV à l'adresse ci-dessus, ou en envoyant un fax au +32 64 52 24 69.



Coupon à découper dans le livret de l'étiquette des bidons de REVUS:

Ce coupon spécifique constituera la preuve d'achat du produit. Il est présent dans **le livret collé au dos** du bidon (voir exemple ci-contre). Il est à découper **soigneusement**, en prenant soin de ne découper que celui-ci. Il sera renvoyé avec le formulaire de participation.

**20 L de REVUS (4 coupons de 5 L, ou 2 coupons de 10 L)
= accès à l'extranet + 1 chance de gagner votre station météo.**

⁽¹⁾ La station météo reste la propriété de Syngenta Crop Protection. Syngenta Crop protection assumera tous les frais liés au transfert de données et à l'entretien du matériel pendant une durée de 5 ans. Après cette période, Syngenta Crop Protection se réserve le droit de récupérer le matériel.

REVUS® : SC - contenant 250 g/l de mandipropamid. Agréation n° 9604/B. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. © Registered Trademark of a Syngenta Group Company.

Formulaire de participation à l'action «**Gagnez votre station météo** avec **REVUS®**»
Action valable jusqu'au 30/09/2010

1. Coordonnées de l'agriculteur: (à compléter en lettres majuscules)

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

N° de Tél. : Email* :

N° de TVA* : Ha pommes de terre:

Système d'exploitation ordinateur (cocher la réponse correspondante) :

Windows 7 - Windows Vista - Windows XP - Autre

*mentions obligatoires.

2. Preuves d'achat : (à coller dans le cadre ci-dessous)

Collez ici les coupons découpés sur les bidons de 5 L et 10 L de REVUS

3. Question subsidiaire:

Combien d'agriculteurs participeront à l'action « **Gagnez votre station météo avec REVUS** » entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2010 ? **(1 réponse par tranche d'achat de 20 L)**

Réponse 1 : Réponse 2 :

Réponse 3 : Réponse 4 :